Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260617-D2026_06_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 29 mai 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER, M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER, M. Loïc BERTHOU, M. Thierry GUILLOU.
Mme Gisèle GOURONNEC, Mme Caroline KERAMBRUN, Mme Lydia LE CHARLÈS, Mme Coralie LE MERRER et Mme Sophie RANNOU.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire : M. Thierry GUILLOU

Assistait : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 11

DEMANDE DE SUBVENTION « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » 2023-2025

Exposé :
Au sein du bourg de la commune, un bâtiment privé composé de deux adresses est inhabité depuis plusieurs dizaines d'années. Le Maire souhaiterait que ces logements revivent dans l'esprit et la continuité de la réhabilitation du Bourg dont les travaux ont été effectués de fin 2022 à début 2025.

En accord avec le propriétaire et en relation avec les services de Lannion Trégor Communauté, une architecte, Blandine HOUSSAIS, a été choisie en juillet dernier afin de réaliser une étude de faisabilité portant sur 4 logements communaux, dont le montant s'établirait à 671 850 € HT comprenant les études, maitrise d'œuvre et travaux.

L'acquisition du bien est à estimer en relation avec l'Établissement Public Foncier (EPF), frais de notaire à charge de la commune.

Il convient d'évaluer par la commune, la faisabilité financière de ce projet d'acquisition et de réhabilitation du Perroquet Vert, en sollicitant les divers financements envisageables : État, Conseil Régional, Lannion Trégor Communauté.

« Bien Vivre partout en Bretagne » 2023-2025 - Revoyure 2025 est une subvention de la Région versée aux collectivités. Elle est composée de plusieurs volets, donc le financement à hauteur de 50 % de la phase d'étude des projets comportant des logements sociaux qui répond au projet d'acquisition et de réhabilitation du Perroquet Vert en cœur de Bourg.

Considérant l'ensemble de ces éléments,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **APPROUVE** le projet donc la fiche projet est en pièce jointe
- **APPROUVE** le plan de financement présenté et produit en pièce jointe
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre du « Bien Vivre Partout En Bretagne » auprès de la Région suivant les barèmes proposés.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER

MAIRIE DE KERBORS
Côtes-d'Armor

Délibération n° 2026-06-06